

Le 8 décembre 2022



Élections  
CDE 5

Pour un syndicat qui m'écoute  
Et qui défend mes intérêts

**JE VOTE CFTC**

## Les élections professionnelles – Un enjeu important

Les élections professionnelles servent à **élire les délégués** qui seront chargés de défendre vos intérêts et de négocier vos conditions de travail avec l'administration.

**Voter CFTC, c'est choisir des représentants du personnel qui, pendant les 4 prochaines années, défendront vos droits, votre salaire, votre temps de travail, votre sécurité au quotidien, etc.**

## Les propositions de la CFTC pour 2022 – 2026

Pour la CFTC, les personnels de la Caisse des Écoles du 5<sup>ème</sup> arrondissement doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits et des mêmes prestations que leurs collègues de la Ville de Paris et des autres Caisses des Écoles. Nos engagements prioritaires sont les suivants :

- Reconnaissance de la **pénibilité du travail en cuisine** par un abaissement du temps annuel de travail (sujétion technique de niveau 2 = **1 565 heures** de travail par an **au lieu de 1 607 heures** pour les personnels à temps complet),
- Octroi de **2 jours de congés supplémentaires** (fractionnement),
- Attribution d'une **prime (NBI)** pour tous les **agents qui travaillent en sous-sol**,
- Financement intégral, par la Caisse des Écoles, d'une **garantie maintien de salaire** en cas de maladie de longue durée, pour les agents de catégorie C,
- Mise en place de **prestations sociales** de même niveau que ce qui est fait à la Ville de Paris et dans la majorité des Caisses des Écoles : **Allocation** rentrée scolaire, **chèques vacances**, octroi de jours de **congés supplémentaires** lors de la remise d'une **médaille du travail, indemnité de départ à la retraite** ...,
- Programmation des **formations professionnelles et des visites médicales sur les heures effectives de travail** et non pas sur le temps personnel,
- Prise en charge, par la Caisse des Écoles, de 2 des 3 jours de carence applicables aux **agents contractuels** afin qu'**un seul jour de carence** soit à leur charge en cas d'arrêt maladie, comme c'est le cas pour leurs collègues titulaires,

Et bien d'autres sujets pour que vous puissiez enfin **bénéficier des mêmes droits que vos collègues des autres établissements.**

CONTACT : [syndicat-cftc@paris.fr](mailto:syndicat-cftc@paris.fr) | 01.43.47.84.70

PLUS D'INFO : [www.syndicat-cftc.fr](http://www.syndicat-cftc.fr)



## Les candidats CFTC au Comité Social Territorial (CST)

Agnès  
ALEXANDRE

Madeleine  
MENDY

Guylaine  
SAINT-AIMÉ

Louis  
PASTOUR

Josette  
DICANOT

Betty  
DEFRANCE

Rosela  
HYPPOLITE

Abir  
FAHMI

Salimata  
KONE

Gehan  
SHONOUDA

**Missions du CST :** Le Comité Social Territorial (CST) examine les questions qui concernent l'ensemble du personnel (titulaires et contractuels) : effectifs, salaires, santé et sécurité au travail, conditions et temps de travail, la formation, etc.

Le CST est réuni au moins 2 par an.

## Les candidates CFTC à la Commission Consultative Paritaire (CCP)

Rosela  
HYPPOLITE

Abir  
FAHMI

Anie  
LACIDES

Monbele  
MANGONZO

Salimata  
KONE

Anta  
GUEYE FALL

Nancy  
MOUSSA

Salwa  
TAMRI

Gehan  
SHONOUDA

Juliette  
FIRIAU PARDIEU

**Missions de la CCP :** La Commission Consultative Paritaire (CCP) est réunie lorsqu'il y a lieu de se prononcer sur la **situation individuelle d'un agent contractuel**. Exemples : fin de fonctions après la période d'essai, licenciement pour inaptitude physique, sanction disciplinaire en cas de faute professionnelle, etc.

La loi prévoit que la CCP soit réunie au moins 2 fois par an.

**Vos collègues s'engagent pour vous**  
**Votez pour eux !**